



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Administration des Postes et Télécommunications françaises met en vente à partir du 2 juin 1962 à SERRES-SUR-ARGET (Ariège) et du 4 juin dans les autres bureaux, un timbre-poste consacré à Joseph LAKANAL. Ce timbre est grevé d'une surtaxe au profit de la Croix-Rouge française.

CARACTÉRISTIQUES DU TIMBRE

Valeur : 0,20 + 0,10 NF

Couleurs { bleu-noir
 { gris

50 timbres à la feuille



Dessiné par SERVEAU

Gravé en taille-douce par DURRENS

Format vertical 22 X 36
(dentelé 13)

La Révolution française fut amenée non seulement à modifier les bases juridiques de la société mais à organiser d'après des principes nouveaux l'enseignement, jusqu'alors domaine presque exclusif de l'Église catholique. Lakanal — de son vrai nom Lacanal, qu'il modifia pour se distinguer de ses frères restés royalistes — fut, parmi les hommes politiques révolutionnaires, l'un de ceux qui se consacrèrent entièrement et efficacement à cette tâche.

Il avait du reste débuté dans l'enseignement comme professeur dans un collège des Frères de la Doctrine chrétienne dont il avait été l'élève. Vicaire général de son oncle, évêque constitutionnel de l'Ariège (Lakanal est né à Serres, Ariège), son élection à la Convention en 1792 (où il vota la mort de Louis XVI) l'entraîna dans d'autres voies : il participa aux travaux de la Convention, du Conseil des Cinq-Cents... Il devint spécialiste des questions d'enseignement et fut après Thermidor président du Comité d'Instruction de la Convention. C'est à ce titre qu'il fut amené à rapporter plusieurs lois importantes sur l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire (en particulier les écoles centrales qui devaient être organisées par l'État dans chaque chef-lieu de département), l'enseignement supérieur avec la création de l'École Normale qui s'ouvrit le 21 janvier 1795. Sous le Directoire, Lakanal joua un rôle décisif dans l'application de la loi du 3 Brumaire an IV (25 octobre 1795) en ce qui concerne l'*« Institut National »*, couronnement des établissements de recherche scientifique : il fut chargé de procéder à la nomination des quarante-huit premiers membres de l'*Institut*, qui cooptèrent ensuite quatre-vingt-seize membres, parmi lesquels Lakanal lui-même dans la section des « sciences morales et politiques ».

Son appartenance à la tendance des « idéologues » lui valut une demi-disgrâce sous l'Empire, la loi sur les « régicides » de 1816 le contraignit à l'exil. Il partit aux États-Unis où il fut choisi comme président de l'Université de la Nouvelle-Orléans. C'est en 1833 seulement qu'il revint en France pour se consacrer désormais aux travaux de l'académie des Sciences morales et politiques.